

**La Cité de la Culture et du Sport
de Laval**

**États financiers
au 31 décembre 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17
Annexes	18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec)
H7T 2P6

T 514 382-0270

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Laval
Le 20 juin 2019

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Produits		
Amphithéâtre	3 847 797	1 199 386
Location des glaces	1 336 043	536 241
Location d'espaces de stationnement	448 857	118 187
Concession alimentaire	39 750	11 857
Intérêts	2 752 959	297 046
Autres produits	63 837	6 592
	<u>8 489 243</u>	<u>2 169 309</u>
Frais d'exploitation (annexe A)	7 181 511	802 217
Frais d'administration (annexe B)	576 869	304 577
Intérêts sur la dette à long terme	<u>2 466 475</u>	
	<u>10 224 855</u>	<u>1 106 794</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant amortissements	<u>(1 735 612)</u>	<u>1 062 515</u>
Amortissements		
Immobilisations corporelles	5 708 353	1 826 686
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(5 115 771)</u>	<u>(1 628 139)</u>
	<u>592 582</u>	<u>198 547</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>(2 328 194)</u></u>	<u><u>863 968</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018		2017	
	Investi en immobilisations	Affecté au maintien des actifs	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	Total
Solde au début	17 527 206	-	(12 093 600)	\$ 4 569 638
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(592 582)		(1 735 612)	863 968
Investi en immobilisations (a)	5 392 748		(5 392 748)	
Affectations d'origine interne		800 000	(800 000)	
	<u>4 800 166</u>	<u>800 000</u>	<u>(7 928 360)</u>	<u>(2 328 194)</u>
Solde à la fin	<u>22 327 372</u>	<u>800 000</u>	<u>(20 021 960)</u>	<u>5 433 606</u>

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 6 221 944 \$, la variation de la subvention à recevoir de 2 387 908 \$, moins la variation des comptes fournisseurs et charges à payer relatifs aux immobilisations corporelles de 684 371 \$, des apports reportés - afférents aux immobilisations corporelles de 144 825 \$ et la variation de la dette à long terme de 2 387 908 \$.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 328 194)	863 968
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 708 353	1 826 686
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 115 771)	(1 628 139)
Produit amphithéâtre - produits reportés constatés	(2 519 906)	(824 729)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>4 548 890</u>	<u>13 776 684</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>293 372</u>	<u>14 014 470</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(9 000 000)	
Immobilisations corporelles	<u>(4 289 297)</u>	<u>(47 087 238)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(13 289 297)</u>	<u>(47 087 238)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme		46 316 250
Remboursements d'emprunts à long terme	(2 387 908)	
Subventions	2 387 908	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>144 825</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>144 825</u>	<u>46 316 250</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(12 851 100)	13 243 482
Encaisse au début	<u>17 472 366</u>	<u>4 228 884</u>
Encaisse à la fin	<u><u>4 621 266</u></u>	<u><u>17 472 366</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

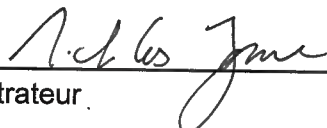
La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Situation financière
 au 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	4 621 266	17 472 366
Dépôts à terme, 2,44 % et 2,66 %, échéants en juin 2019 et en octobre 2019	9 025 505	
Comptes clients et autres créances (note 3)	2 255 800	937 368
Frais payés d'avance	97 506	172 748
Portion à court terme de la subvention à recevoir	<u>1 459 671</u>	
	17 459 748	18 582 482
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	168 466 273	167 952 682
Subventions à recevoir (note 5)	<u>42 468 671</u>	<u>46 316 250</u>
	<u>228 394 692</u>	<u>232 851 414</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	7 048 657	965 653
Produits perçus par anticipation (note 8)	41 501	37 049
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	<u>1 459 671</u>	
	8 549 829	1 002 702
Long terme		
Dépôts à long terme	14 500	
Dette à long terme (note 9)	42 468 671	46 316 250
Apports reportés - Ville de Laval (note 10)	1 650 000	1 650 000
Apports reportés - afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	143 400 915	148 371 861
Produits reportés (note 12)	<u>29 205 365</u>	<u>30 076 995</u>
	<u>225 289 280</u>	<u>227 417 808</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	22 327 372	17 527 206
Affecté au maintien des actifs	800 000	
Non affecté	<u>(20 021 960)</u>	<u>(12 093 600)</u>
	<u>3 105 412</u>	<u>5 433 606</u>
	<u>228 394 692</u>	<u>232 851 414</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur



Administrateur



La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission initiale de construire, d'établir et de posséder, à Laval, un complexe multifonctionnel culturel et sportif et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui exerce une influence notable sur l'organisme.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Produits amphithéâtre

L'organisme constate les produits amphithéâtre, reçus sous forme de redevances sur la vente de billets, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les services sont achevés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base d'espaces commerciaux et d'identification selon la méthode linéaire sur la durée des contrats, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière. Dans le cas où les montants perçus par anticipation sont à long terme, les montants sont présentés à titre de produits reportés.

Produits de location des glaces

L'organisme constate les produits de location des glaces selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de location d'espaces de stationnement

L'organisme constate les produits de stationnement au moment de la location aux consommateurs et de leur encaissement.

Produits de concession alimentaire

L'organisme constate les produits de concession alimentaire, sous forme de redevances, selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatations des produits (suite)

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment (a)	20 à 40 ans
Aménagement et infrastructure extérieurs	15 et 25 ans
Équipement et infrastructure audio et visuel	5 et 10 ans
Équipement de glace	5 à 25 ans
Équipement et infrastructure de scène	10 à 25 ans
Équipement de stationnement	20 ans
Équipement de concession	10 ans
Équipements et outillages	7 à 25 ans
Mobilier	5 et 10 ans

- (a) Les immobilisations corporelles, principalement le bâtiment, affectées par un bail emphytéotique, sont amorties selon la plus courte de la durée de vie estimative et la fin prévue du bail emphytéotique, soit le 31 août 2057.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Ville de Laval	291 429	428 747
Autres (a)	1 326 906	489 185
Intérêts courus à recevoir	<u>637 465</u>	<u>19 436</u>
	<u>2 255 800</u>	<u>937 368</u>

(a) Au 31 décembre 2018, un client représente 88 % du total des comptes clients autres (80 % au 31 décembre 2017).

Les comptes clients autres sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 110 669 \$ (nil au 31 décembre 2017). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 110 669 \$ pour l'exercice (nil en 2017).

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2018

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	158 003 268	6 110 889	151 892 379	155 483 884
Aménagement et infrastructure extérieurs	1 668 941	88 100	1 580 841	1 595 126
Équipement et infrastructure audio et visuel	5 363 403	605 778	4 757 625	4 169 391
Équipement de glace	1 081 040	57 234	1 023 806	998 429
Équipement et infrastructure de scène	4 362 730	299 867	4 062 863	4 120 610
Équipement de stationnement	75 163	5 011	70 152	73 910
Équipement de concession	2 816 209	176 872	2 639 337	293 378
Équipements et outillages	1 496 284	100 538	1 395 746	689 510
Mobilier	1 134 275	90 751	1 043 524	528 444
	176 001 313	7 535 040	168 466 273	167 952 682

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis, sans effet sur la trésorerie, un total de 1 248 276 \$ d'immobilisations corporelles (9 701 724 \$, au 31 décembre 2017). La contrepartie est incluse dans les produits reportés à titre de loyer perçu par anticipation et immobilisations corporelles supplémentaires qui est constaté sur la durée du bail de 245 mois.

Au 31 décembre 2018 :

- un montant total de 1 087 986 \$ d'acquisition d'immobilisations corporelles (403 615 \$ en 2017) est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer;
- La quasi-totalité des immobilisations corporelles est destinée à être utilisée pour la location.

5 - SUBVENTIONS À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt ans et porte intérêt.

	2018 \$	2017 \$
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, portant intérêt aux taux de 2,76 % et 3 %, encaissable par versements annuels	34 665 091	46 316 250
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, encaissable au cours des prochains exercices	9 263 251	
	43 928 342	46 316 250
Portion encaissable au cours du prochain exercice	1 459 671	
	42 468 671	46 316 250

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2018

5 - SUBVENTIONS À RECEVOIR (suite)

Les encaissements estimatifs sur une portion de la subvention à recevoir au cours des prochains exercices s'élèvent à 1 459 671 \$ en 2019, à 1 502 427 \$ en 2020, à 1 546 438 \$ en 2021, à 1 591 739 \$ en 2022 et à 1 638 369 \$ en 2023.

La direction de l'organisme estime que les encaissements sur la portion de la subvention à recevoir non incluse précédemment s'élèveront approximativement à 350 400 \$ la première année, à 360 300 \$ la deuxième année, à 370 600 \$ la troisième année, à 381 100 \$ la quatrième année et à 391 900 \$ la cinquième année.

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un crédit, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, disponible sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 19,99 %.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 380 125	532 140
Retenues sur contrats à payer		202 062
Salaires et charges sociales à payer	27 886	29 289
Intérêts sur la dette à long terme à payer	628 620	
Taxes à la consommation à payer	12 026	197 162
Dépôt		5 000
	<u>7 048 657</u>	<u>965 653</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 14 796 \$ au 31 décembre 2018 (199 908 \$ au 31 décembre 2017).

8 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Ville de Laval	603	28 847
Autres	40 898	7 202
	<u>41 501</u>	<u>37 049</u>

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Emprunts auprès de la Ville de Laval, organisme ayant une influence notable, portant intérêt au taux de 2,76 % et 3 %, remboursables au même rythme que l'encaissement des subventions à recevoir (note 5) (a)	43 928 342	46 316 250
Tranche échéant à moins de un an	1 459 671	
	<u>42 468 671</u>	<u>46 316 250</u>

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2018

9 - DETTE À LONG TERME (suite)

- (a) Subséquemment à la fin de l'exercice, le créancier a suspendu les intérêts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 sur les emprunts d'un total de 9 263 251 \$. La direction de l'organisme estime que les versements de cette portion de la dette à long terme s'élèveront approximativement à 350 400 \$ la première année, à 360 300 \$ la deuxième année, à 370 600 \$ la troisième année, à 381 100 \$ la quatrième année et à 391 900 \$ la cinquième année.

Les versements estimatifs les emprunts d'un total de 34 665 091 \$ au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 459 671 \$ en 2019, à 1 502 427 \$ en 2020, à 1 546 438 \$ en 2021, à 1 591 739 \$ en 2022 et à 1 638 369 \$ en 2023.

10 - APPORTS REPORTÉS - VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Subvention de la Ville de Laval		
Solde au début	1 650 000	5 394 168
Apports reçus au cours de l'exercice		10 000 000
Apports à recevoir		408 069
Montants transférés aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice		<u>(14 152 237)</u>
Solde à la fin	<u>1 650 000</u>	<u>1 650 000</u>

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	148 371 861	135 847 763
Ville de Laval - montants transférés des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		<u>14 152 237</u>
	<u>148 371 861</u>	<u>150 000 000</u>
Apports de l'exercice		
Hydro-Québec	98 401	
L'Aréna du Rocket Inc.	46 424	
	<u>144 825</u>	<u>-</u>
Amortissement des apports affectés aux immobilisations corporelles	<u>(5 115 771)</u>	<u>(1 628 139)</u>
Solde à la fin	<u>143 400 915</u>	<u>148 371 861</u>

Les apports reportés seront amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2018

12 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés sont composés de sommes relatives à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel et de loyers d'amphithéâtre perçus par anticipation relativement à des ententes se terminant jusqu'au 31 janvier 2038.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>30 076 995</u>	<u>21 200 000</u>
Montants concernant l'exercice en cours		
Loyers perçus par anticipation et immobilisations corporelles supplémentaires	1 648 276	9 701 724
Produits reportés constatés sur des droits d'identification	(979 592)	(333 000)
Produits reportés constatés sur des loyers perçus par anticipation	<u>(1 540 314)</u>	<u>(491 729)</u>
	<u>(871 630)</u>	<u>8 876 995</u>
Solde à la fin	<u>29 205 365</u>	<u>30 076 995</u>

13 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE

La Ville de Laval est un organisme ayant une influence notable étant donné que les statuts prévoient que deux membres de la Ville de Laval siègent au conseil d'administration de l'organisme et que la Ville de Laval a octroyé d'importants apports et un bail emphytéotique.

Selon l'acte constitutif d'emphytéose renouvelable, la Ville de Laval a cédé les droits du terrain requis à l'organisme pour l'utilisation et la construction du complexe multifonctionnel. L'entente, signée en janvier 2013, est pour une période de 40 ans débutant à la date de réception provisoire du bâtiment et vient à échéance le 31 août 2057.

De plus, en vertu de l'emphytéose, l'organisme s'est engagé à louer un minimum annuel de 1 500 heures de glace pour des organismes culturels et sportifs lavallois durant la période hivernale, soit de septembre à avril inclusivement.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Autres opérations conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange		
Produits		
Location de glace	740 976	404 605
Charges		
Intérêts sur la dette à long terme	2 466 475	-

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit représentent les dépôts à terme, les comptes clients et autres créances et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de fonctionnement.

Risque de taux d'intérêt

Les comptes courants d'espèces et quasi-espèces, les dépôts à terme, la subvention à recevoir, les cartes de crédit et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme totalisant approximativement 611 023 \$ pour des services à être rendus par des fournisseurs au cours des prochains exercices.

16 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait l'objet d'une requête introductive d'instance par un proposant non retenu à la suite d'un appel d'offres pour la conception, la réalisation et la gestion de l'amphithéâtre. Le montant de la requête est de 1 595 962 \$.

De plus, le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que ces réclamations ne sont pas fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à ces égards.

De plus, au cours de l'exercice 2018, l'organisme a constaté un passif financier d'un montant de 4 918 410 \$ à titre de frais contractuels dans les frais d'exploitation. Ce passif financier découle d'une entente contractuelle. Les clauses prévues à cette entente font l'objet d'une contestation. Subséquemment à la fin de l'exercice, l'organisme a reçu une demande introductive d'instance relativement à cette entente. La direction est d'avis que le dénouement n'aura pas d'incidence négative importante sur sa situation financière, puisque l'obligation contractuelle est constatée aux livres.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	ANNEXE A	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'EXPLOITATION</i>		
Salaires et charges sociales	348 435	172 462
Entretien et réparations	604 839	190 319
Énergie	1 029 448	335 295
Fournitures	23 432	309
Stationnement	156 055	69 079
Sécurité	78 257	28 287
Activités et événements spéciaux	22 635	6 466
Frais contractuels (note 16)	4 918 410	
	<u>7 181 511</u>	<u>802 217</u>

	ANNEXE B	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i>		
Salaires et charges sociales	112 543	87 589
Frais de formation	5 862	228
Fournitures et frais de bureau	9 378	12 555
Télécommunications	37 592	30 421
Permis	296	7 227
Assurances	155 760	78 283
Créances douteuses	110 669	
Honoraires professionnels	64 454	35 660
Intérêts et frais bancaires	62 902	1 726
Informatique	12 630	46 603
Autres	4 783	4 285
	<u>576 869</u>	<u>304 577</u>